
PROTOCOLE DE VERIFICATION DES ANTECEDENTS

POLITIQUE « A L'ABRI DE LA MALTRAITANCE »

Décembre 2025

1. Objectif

Dans le cadre de la politique « A l'abri de la maltraitance », le protocole de vérification des antécédents a pour objectif de garantir que toute personne adulte, candidate à un rôle de responsabilité auprès des jeunes (encadrement, animateur, camp, logistique, etc.) au Scoutisme Béninois ait fait l'objet d'une vérification d'antécédents afin de réduire les risques de maltraitance, d'exploitation ou d'abus sur enfants ou jeunes.

2. Champ d'application

Ce protocole s'applique à tout adulte (18 ans et plus) souhaitant exercer un rôle impliquant un contact direct ou régulier avec des enfants ou des jeunes dans les structures scouts locales, régionales ou nationales.

3. Etapes du processus de vérification

3.1. Candidature et consentement

Le candidat fournit un dossier comprenant :

- un formulaire de candidature
- un formulaire de consentement autorisant l'organisation à procéder à la vérification des antécédents (judiciaires, professionnels, sociaux, etc.) incluant une déclaration sur l'honneur indiquant qu'il n'a jamais été sanctionné/condamné pour maltraitance, abus ou comportement non conforme aux valeurs du Scoutisme
- une copie de la pièce d'identité
- une copie de la carte de membre
- un extrait de casier judiciaire datant de moins de trois mois (bulletin n°3)
- un curriculum vitae (scout et professionnel) mentionnant deux personnes de références dont l'une au moins cadre scout

3.2. Vérification

- Observation et examen des pièces et documents fournis,
- enquête de moralité : contact des personnes référencées ou identifiées (par téléphone ou mail) pour poser des questions ciblées sur la moralité, l'intégrité, l'expérience avec des jeunes,
- vérification judiciaire basée sur l'extrait de casier judiciaire
- évaluation des informations obtenues

3.3. Décision et enregistrement

- Sur la base des informations recueillies, le comité de vérification statue :
 - o Acceptation : le candidat est jugé apte à travailler avec des jeunes.
 - o Refus : le candidat présente des antécédents ou un risque jugé incompatible avec l'encadrement des jeunes.
 - o Acceptation conditionnelle : par exemple, autorisation limitée à certaines fonctions sans contact direct avec les jeunes, ou sous supervision renforcée.
- L'organisation documente et conserve les résultats de la vérification dans un dossier confidentiel, en respectant la confidentialité des données personnelles.

- Un suivi régulier est planifié

3.4. Critères de sélection/éléments disqualifiants

L'organisation établit des critères clairs :

- Sont **automatiquement disqualifiants** : condamnation ou sanction pour abus ou exploitation sexuelle de mineurs, condamnation ou sanction pour violences graves, antécédents non divulgués révélés par la vérification.
- **Font l'objet d'une appréciation au cas par cas** : condamnation ancienne pour infraction mineure non liée aux enfants ; des plaintes non poursuivies mais crédibles ; comportement concerné mais remédié.
- L'organisation veille à garantir la proportionnalité et l'équité dans l'évaluation.

3.5. Suivi et renouvellement

- Une vérification initiale est effectuée au moment de l'engagement à toute responsabilité.
- Une vérification de suivi est recommandée après un an.
- Le candidat s'engage à signaler immédiatement tout nouveau fait ou condamnation intervenant après l'engagement.

4. Confidentialité, protection des données et droits du candidat

- Les informations collectées sont traitées de manière confidentielle, accessibles uniquement aux personnes habilitées.
- Le candidat a le droit de : consulter ses données personnelles, demander correction si erreur, et savoir l'issue de la vérification.
- Le résultat de la vérification ne peut être utilisé que pour l'évaluation du candidat à la fonction. Aucune discrimination induite ne doit être opérée.

5. Responsabilités

- Le Commissariat Général du Scoutisme Béninois est responsable de la mise en œuvre du protocole.
- Le comité de vérification des antécédents est chargé de conduire le processus et veiller au suivi.

6. Application disciplinaire

- En cas de découverte après engagement d'un antécédent non déclaré : suspension immédiate, enquête, éventuellement exclusion.
- Le protocole s'inscrit dans un cadre de tolérance zéro vis-à-vis des abus, en cohérence avec les normes de l'OMMS.

Annexe 1 : Formulaire de candidature à la vérification des antécédents



SCOUTISME BENINOIS

Fondé en 1932, Membre de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS)
01 BP 2560 COTONOU - BENIN / +229 01 621 686 01 – 01 970 421 10
scoutismebenin@yahoo.fr / www.scoutismebeninois.org

Formulaire de candidature à la vérification des antécédents

I. Informations personnelles

Champs	Renseignements
Nom	
Prénoms	
Sexe	☐ M ☐ F
Nationalité	
Date et lieu de naissance	
Téléphone	
E-Mail	

II. Informations scoutées

Champs	Renseignements
Région scoutée	
District scout	
Année d'adhésion	
Fonction actuelle	
Poste visé	

III. Personnes de référence (au moins deux, non membres de votre famille)

Nom et prénoms	Fonction	Lien	Téléphone/E-mail

IV. Déclarations sur l'honneur

Questions	Oui	Non
Avez-vous déjà fait l'objet d'une plainte, enquête ou procédure judiciaire relative à un abus ou une violence ?	☐	☐
Avez-vous déjà été condamné(e) pour un acte criminel ou délictuel au Bénin ou à l'étranger ?	☐	☐
Vous est-il actuellement interdit de travailler avec des enfants / mineurs ?	☐	☐
Avez-vous déjà été exclu(e) ou suspendu(e) d'une organisation pour comportement inapproprié ?	☐	☐
Si oui à l'une des questions ci-dessus, veuillez expliquer brièvement :		

V. Engagement personnel

Je, (Nom et Prénoms) :

- Certifie que les informations fournies dans ce formulaire sont sincères et exactes ;
- M'engage à respecter la Politique « À l'Abri de la Maltraitance » et le Code de Conduite du Scoutisme Béninois ;
- Accepte d'être soumis(e) au processus de vérification des antécédents conformément aux textes et lois en vigueur.

Signature du/de la candidat(e) : _____
Date : ____ / ____ / ____

VI. Partie réservée à la Cellule de vérification

Etapes	Dates	Commentaires
Réception du dossier		
Vérification des références		
Vérification judiciaire		
Enquête de moralité		
Décision finale		
☐ Accepté ☐ Refusé ☐ Accepté sous condition		

Fait à _____, le ____ / ____ / ____
Signatures

Annexe 2 : Formulaire de consentement à la vérification des antécédents



SCOUTISME BÉNINOIS

Fondé en 1932, Membre de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS)
01 BP 2560 COTONOU - BENIN / +229 01 621 686 01 – 01 970 421 10
scoutismebenin@yahoo.fr / www.scoutismebeninois.org

Formulaire de consentement à la vérification des antécédents

Nom : _____

Prénoms : _____

Date et lieu de naissance : _____

Adresse complète : _____

Téléphone : _____

E-mail : _____

Je, soussigné(e) _____,
postulant au poste de _____

_____ du Scoutisme Béninois,
impliquant le contact avec des mineurs au sein de l'association.

J'autorise l'association à :

- Vérifier mon identité et les informations fournies dans mon dossier.
- Contacter mes employeurs, responsables scouts ou associations antérieures.
- Vérifier mes antécédents judiciaires/disciplinaires, dans la limite autorisée par la loi et les textes du Scoutisme Béninois.
- Analyser les informations recueillies afin de déterminer mon aptitude à encadrer des jeunes.

Je comprends que ces informations seront traitées confidentiellement, utilisées uniquement dans le cadre du processus de sélection.

Je certifie que les informations fournies sont exactes, je m'engage à informer immédiatement l'association si une nouvelle situation judiciaire, professionnelle ou associative survient pendant mon engagement.

Fait à _____, le ____ / ____ / _____
Signature (précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Annexe 3 : Questionnaire pour personnes de référence à contacter



SCOUTISME BENINOIS

Fondé en 1932, Membre de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS)

01 BP 2560 COTONOU - BENIN / +229 01 621 686 01 – 01 970 421 10

scoutismebenin@yahoo.fr / www.scoutismebeninois.org

Questionnaire

Nom et prénoms de la référence : _____

Organisation / Fonction : _____

Lien avec le candidat : _____

Téléphone : _____

Email : _____

Questions	Réponses
1. Depuis combien de temps connaissez-vous le candidat ?	
2. Dans quel cadre avez-vous travaillé ou collaboré avec lui/elle ?	
3. Comment décririez-vous son sens de la responsabilité ?	
4. A-t-il/elle déjà travaillé avec des jeunes ? Comment s'est-il/elle comporté(e) ?	
5. Avez-vous eu connaissance d'incidents ou comportements préoccupants ?	
6. Recommanderiez-vous cette personne pour travailler avec des enfants ? Pourquoi ?	

Fait à _____, le ____ / ____ / _____
Signature

Annexe 4 : Fiche de suivi de vérification des antécédents



SCOUTISME BENINOIS

Fondé en 1932, Membre de l'Organisation Mondiale du Mouvement Scout (OMMS)
01 BP 2560 COTONOU - BENIN / +229 01 621 686 01 – 01 970 421 10
scoutismebenin@yahoo.fr / www.scoutismebeninois.org

Fiche de suivi de vérification des antécédents

I. Informations personnelles

Nom	
Prénoms	
Sexe	☐ M ☐ F
Nationalité	
Date et lieu de naissance	
Téléphone	
E-Mail	

II. Informations scout

Région scout	
District scout	
Fonction ou poste	

III. Historique des vérifications

Date de vérification précédente	
Résultat	☐ Accepté ☐ Refusé ☐ Accepté sous condition
Date de renouvellement	
Résultat	☐ Accepté ☐ Refusé ☐ Accepté sous condition
Commentaires	

IV. Documents reçus

- ☐ Formulaire de demande rempli
- ☐ Formulaire de consentement
- ☐ Copie de la pièce d'identité
- ☐ Copie de la carte de membre
- ☐ Extrait de casier judiciaire
- ☐ Curriculum vitae

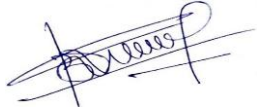
V. Décision finale

☐ Accepté ☐ Refusé ☐ Accepté sous condition

Fait à _____, le ____ / ____ / ____
Signatures

Adopté à Bohicon, le 13 décembre 2025.
Pour le Conseil National Ordinaire,

Le Président du Comité National



Expédit BOSSA
"Hippotrague malicieux"

La Commissaire Générale



Evelyne OUENSAVI
"Lynx persévérante"